



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/1995/28
20 avril 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Session annuelle de 1995
5-16 juin 1995, New York
Point 3 de l'ordre du jour provisoire
FNUAP

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION

DEMANDE D'ALLOCATION DE RESSOURCES ADDITIONNELLES AU TITRE
DU PROGRAMME DU FNUAP POUR LA NAMIBIE

Rapport du Directeur exécutif

I. RAPPEL DES FAITS

1. Le FNUAP recommande et demande l'autorisation d'ouverture de crédits additionnels d'un montant de 3,7 millions de dollars au titre du programme global de la Namibie en matière de population, ce qui en porterait le montant total à 8,2 millions de dollars pour la période 1992-1996, dont 5,8 millions de dollars seraient prélevés sur le budget ordinaire du FNUAP et 2,4 millions de dollars proviendraient de sources multibilatérales (voir tableau).

2. En mai 1992, le Conseil d'administration a approuvé le premier programme pour la Namibie à raison de 4,5 millions de dollars pour la période quinquennale 1992-1996. Le budget d'assistance ainsi approuvé a été entièrement alloué. Sur les 3 millions de dollars dont le prélèvement sur le budget ordinaire du FNUAP a été approuvé, environ 2,1 millions de dollars ont été alloués; quant au montant de 1,5 million de dollars censé provenir de sources multibilatérales, il est en fait passé à 2,4 millions de dollars à la suite du versement inattendu de fonds multibilatéraux par les Gouvernements finlandais, luxembourgeois, norvégien et suédois.

3. La présente demande est rédigée en fonction des domaines d'activité retenus lors de l'approbation initiale du programme en 1992. En revanche, les activités de programme proposées pour 1995 et 1996 tiennent compte des objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

4. L'autorisation d'ouverture de crédits additionnels est indispensable pour que l'on puisse a) poursuivre et renforcer le programme de planification familiale et de santé en matière de reproduction, ainsi que le programme de formulation de politiques en matière de population; b) lancer le programme d'information, d'éducation et de communication (IEC) en matière de population, ainsi que le programme sur les femmes, la population et le développement, tels qu'ils ont été approuvés par le Conseil d'administration; et c) instituer à l'échelle du pays un programme scolaire sur la population et l'initiation à la vie familiale, comme l'a demandé le Gouvernement namibien.

5. Ces recommandations rejoignent celles qui ont été formulées lors de l'examen à mi-parcours du programme de pays, qui a eu lieu à Windhoek (Namibie) le 2 décembre 1994. On avait jugé à cette occasion que le programme de pays était bien conçu, ses objectifs clairement définis et toujours adaptés à la situation du pays en même temps qu'aux recommandations du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, mais que nombre de ces objectifs risquaient de ne pas être atteints en raison de la grave pénurie de cadres nationaux de contrepartie et de la nécessité de mettre en oeuvre différentes activités supplémentaires. Les participants à l'examen ont estimé que ces lacunes pourraient être comblées et que d'importants progrès pourraient être réalisés d'ici à la fin de 1996 si des ressources additionnelles devenaient disponibles.

II. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME

6. Sur la base du plan national de développement, on a défini dans le cadre du programme cinq domaines d'assistance dont trois seulement ont fait l'objet d'activités majeures, à savoir : la santé maternelle et infantile et la planification familiale (SMI/PF), la formulation et la mise en oeuvre de politiques, et la collecte et l'analyse de données. L'essentiel des ressources du programme de pays a été alloué à ces trois secteurs, en raison des besoins des projets et du versement inattendu de ressources multibilatérales supplémentaires. Les projets sur l'information, l'éducation et la communication et sur les femmes, la population et le développement n'ont été définitivement arrêtés qu'à la fin de 1994 à cause de difficultés rencontrées sur place et de la durée de l'examen des besoins sectoriels : ils ne pourront maintenant être mis en oeuvre que si l'autorisation d'ouverture de crédits additionnels est approuvée.

7. On a, conformément aux objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, pris des mesures visant à réorienter le programme de SMI/PF dans sa conception et quant au fond pour en faire un programme de santé en matière de reproduction, doté notamment de fonctions d'orientation et de prestation de services en matière de planification familiale, de prévention des maladies sexuellement transmissibles, de promotion de la santé sexuelle générale chez les femmes, les hommes et les jeunes ainsi que d'initiative en faveur de la maternité sans risques. Au nombre des résultats des projets figurent la création d'un service de SMI/PF au sein du Ministère de la santé; l'élaboration d'un programme de formation en cours d'emploi dans le domaine de la planification familiale et de la santé en matière de reproduction; l'organisation de stages de formation dans les domaines de la planification familiale et de la santé génésique, de l'éducation sanitaire et de

/...

la gestion des programmes; la mise au point d'un système de suivi et d'évaluation; la formulation d'un projet de politique nationale en matière de planification familiale et d'un projet de plan d'action en faveur de la maternité sans risques; la réalisation d'études sur la grossesse chez les adolescentes; et la rénovation de cliniques.

8. Il est nécessaire que l'ouverture de crédits de 2,1 millions de dollars soit autorisée pour permettre la poursuite et le renforcement de la gestion et de l'exécution du programme national de planification familiale et de santé en matière de reproduction; la formulation d'une politique globale en matière d'information, d'éducation et de communication dans le domaine de la planification familiale et de la santé en matière de reproduction, et la création de services nationaux et régionaux d'information, d'éducation et de communication chargés de faire comprendre, accepter et appliquer les recommandations concernant la planification familiale et la santé en matière de reproduction; l'organisation de stages de formation de longue et de courte durée à l'intention du personnel sanitaire; la conduite de travaux de recherche sur la santé en matière de reproduction et la planification familiale; la fourniture de contraceptifs et de matériel; et la rénovation des établissements sanitaires.

9. D'importants progrès ont été réalisés dans le cadre du programme de politique démographique et de développement. Le Service de planification démographique, créé au sein de la Commission de planification nationale en 1993, a joué un rôle déterminant dans la coordination des activités menées en matière de population par divers ministères sectoriels et ONG, notamment des activités financées par des organismes donateurs internationaux. Les pouvoirs publics, les responsables de collectivités et les représentants des médias ont été sensibilisés aux questions de population et de développement grâce à de nombreux séminaires et au bulletin d'information consacré à ce sujet. Le Comité technique interorganisations sur la population, composé de planificateurs de presque tous les ministères de tutelle et de nombreuses ONG, a été créé pour aider le Service de planification démographique et la Commission de planification nationale à intégrer la planification de la population et du développement et à formuler une politique nationale ainsi qu'un programme d'action national en matière de population. Les efforts actuels sont orientés vers la conférence nationale qui doit se tenir en juillet 1995 pour discuter de l'élaboration d'une politique nationale en matière de population.

10. Le principal problème du Service de planification démographique, dont les effectifs se limitent actuellement à un coordonnateur de nationalité namibienne et un conseiller international, réside dans la pénurie de personnel qualifié. Il est nécessaire que le budget soit augmenté de 500 000 dollars pour soutenir et renforcer les capacités institutionnelles et humaines aux fins d'intégration des activités en matière de population et de développement.

11. La plupart des objectifs du programme de collecte et d'analyse de données ont été atteints : un recensement national de population a été effectué en 1991 et les données recueillies ont été traitées et analysées d'un point de vue démographique. La plupart des rapports de recensement ont été publiés et sont largement utilisés (par exemple au Ministère de la santé, pour planifier la prestation des services de santé dans le cadre de domaines définis). Les données du recensement sont maintenant analysées de façon plus approfondie du

/...

point de vue des questions de population et de développement socio-économique. Les résultats seront intégrés au processus de planification nationale avec l'aide du Service de planification démographique et de la Commission de planification nationale.

12. S'il est vrai que le projet de collecte et d'analyse de données était bien conçu, son calendrier d'exécution était en revanche peu réaliste, d'où le surcroît de temps et de ressources financières qu'il a fallu consacrer au traitement et à l'analyse des données du recensement et à la diffusion de ses résultats. Il faut également des fonds pour poursuivre les activités d'assistance technique en 1995. Grâce au versement inattendu de ressources multibilatérales supplémentaires, des fonds ont été alloués à ces activités, accroissant de 500 000 dollars le montant des ressources consacrées à la collecte et à l'analyse des données.

13. Les activités d'information, d'éducation et de communication en matière de population visaient à donner aux particuliers les moyens de prendre des décisions rationnelles concernant leur famille, de mieux exploiter les ressources disponibles et d'examiner les problèmes écologiques. À cet effet, le Gouvernement a sollicité l'aide du FNUAP au double titre d'un projet d'information, d'éducation et de communication de type non scolaire destiné aux populations rurales, en particulier dans les régions septentrionales fortement peuplées et d'un projet de type scolaire sur la population et l'initiation à la vie familiale. Dès mars 1995, les deux projets avaient été approuvés et des activités préliminaires amorcées. On attend que l'allocation de crédits additionnels soit autorisée pour passer à la phase d'exécution proprement dite.

14. L'approbation de crédits additionnels d'un montant de 300 000 dollars pour 1995 et 1996 est indispensable pour que les deux projets d'information, d'éducation et de communication puissent être exécutés. Un financement du projet de type non scolaire est nécessaire pour permettre au Gouvernement et aux ONG de produire en matière de population des messages à diffuser par des voies très diverses, parmi lesquelles la télévision, la radio, la vidéo et les moyens d'information traditionnels. Des ressources sont nécessaires pour le projet de type scolaire afin de permettre au système éducatif national d'intégrer les questions de population et l'initiation à la vie familiale aux programmes d'enseignement officiels, à l'échelle du pays.

15. Pendant qu'on élaborait la politique générale de la nation à l'égard de la participation des femmes au développement, on entreprenait parallèlement certains travaux concernant les activités génératrices de revenus et la santé génésique chez les femmes ainsi que les activités d'information et d'éducation en matière de population pour les jeunes. En 1994, le FNUAP a appuyé des activités sur les femmes, la population et le développement dans le cadre d'un projet préliminaire, qui a notamment abouti à la mise au point définitive d'un descriptif de projet en avril 1995. Le projet sur les femmes, la population et le développement ainsi proposé vise, d'une part, à renforcer la capacité de prendre en compte, dans les activités de planification et dans l'élaboration des politiques, les préoccupations des femmes et les questions de population, en faisant mieux prendre conscience aux décideurs et responsables politiques nationaux des incidences, sur le plan socio-démographique et pour la santé, de la promotion du statut juridique et économique des filles et des femmes, et,

/...

d'autre part, à mieux préserver et favoriser la santé génésique des filles et des femmes namibiennes en mobilisant à cette fin les organisations et autres ressources non médicales, notamment les associations féminines. Le montant des crédits approuvés par le Conseil d'administration est suffisant.

16. Une autorisation d'ouverture de crédits additionnels d'un montant de 300 000 dollars est également demandée pour la réserve du programme. Comme pendant les trois premières années du programme, ces fonds serviront à appuyer des activités multisectorielles entrant dans le cadre de l'exécution du programme global ainsi qu'à mener des activités de sensibilisation aux questions de population et à aider le grand public à prendre conscience de l'importance de ces questions.

17. Plusieurs donateurs ont manifesté le désir de doter le programme de ressources multibilatérales supplémentaires. L'ampleur et l'échelonnement de cette assistance restent toutefois à déterminer. C'est pourquoi les crédits additionnels dont il est proposé de demander l'autorisation d'ouverture proviendraient du budget ordinaire du FNUAP.

III. RECOMMANDATION

18. Le Directeur exécutif recommande au Conseil d'administration d'approuver que le montant de l'ouverture de crédits accordée au titre du programme de la Namibie soit relevé de 3,7 millions de dollars comme indiqué dans le tableau ci-joint, sous réserve que des ressources soient disponibles, et autorise le Directeur exécutif à prendre les dispositions nécessaires à la gestion, au financement et à l'exécution dudit programme.

PROGRAMME DU FNUAP POUR LA NAMIBIE
1992-1996

ÉTAT FINANCIER RÉCAPITULATIF

Secteur	Répartition des ressources fournies à titre d'assistance et approuvées par le Conseil d'administration en 1992			Demande proposée d'autorisation d'ouverture de crédits additionnels et nouvelle répartition des ressources		
	Budget ordinaire du FNUAP		Total	Budget ordinaire du FNUAP		Total
		Autres ressources			Autres ressources	
Santé maternelle et infantile et planification familiale	1 000 000	500 000	1 500 000	2 500 000	1 100 000	3 600 000
Information, éducation et communication	600 000	300 000	900 000	1 200 000	0	1 200 000
Collecte et analyse de données	300 000	700 000	1 000 000	200 000	1 300 000	1 500 000
Formulation d'une politique en matière de population	500 000	0	500 000	1 000 000	0	1 000 000
Femmes, population et développement	500 000	0	500 000	500 000	0	500 000
Réserve du programme	100 000	0	100 000	400 000	0	400 000
Total	3 000 000	1 500 000	4 500 000	5 800 000	2 400 000	8 200 000

-
-
-
-